

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 juillet, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Poulain.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Marianne, Mme Stéfanello, M. Béatrix, M. Briffaut, M. Guitton, M. Leffray, M. Poulain.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Lemée (pouvoir à Mme Marianne), Mme Yvon, Mme Tolmont, M. Bellanger, M. Choplin, M. Pollefoort, M. Tabellout.

Secrétaire de séance : M. Béatrix

En l'absence du maire, Monsieur Poulain préside la séance du 8 juillet 2019

Approbation du PV du 3 juin 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 3 juin 2019

1 - VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

Monsieur Poulain explique au conseil municipal que suite aux remarques de la préfecture et au retour du certificat d'urbanisme opérationnel, il y a lieu d'annuler la délibération du 18 mars.

Le certificat d'urbanisme opérationnel fait apparaître qu'une canalisation d'assainissement traverse le terrain communal et empêche la vente de 2 terrains.

Aussi le premier adjoint au maire propose de mettre en vente un seul terrain de 1000 m² au prix de 40 € le m². Un avis de publicité sera affiché sur le terrain et sur le site de la commune.

Proposition : Après délibération, le conseil municipal décide mettre en vente le terrain de 1000 m² à 40 € le m² et charge l'adjoint au maire ou l'adjoint à l'urbanisme des démarches administratives.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h15.